

N° 293/SCH/DR/DRCCR

DECISION D'APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES DE RESPONSABILITE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Vu la Loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale promulguée, par le dahir n° 1.00.71 du 9 kaada 1420 (15 février 2000) ;

Vu le Décret n° 2.99.71 du 9 hijja 1420 (16 mars 2000) pris pour l'application de la loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;

Vu le Statut du personnel de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, tel que modifié et complété ;

Vu la Circulaire du Chef de Gouvernement n° 7/2013 du 29 avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité ;

Vu la décision n°03/2014, du 14 mai 2014, relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

Vu l'Organigramme de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, notamment les critères de nomination aux postes de responsabilité ;

DECIDE

Article 1 : L'ouverture d'un appel à candidature au poste Chef de Service Académie Marocaine de la Propriété Intellectuelle et Commerciale ;

Article 2 : Peuvent être candidats au poste de Chef de Service, les candidats internes qui remplissent les conditions suivantes :

- Etre classé au grade de cadre 2ème catégorie, avec une expérience d'au moins 3 ans dans cette catégorie, ou 5 ans dans l'OMPIC ;
- Et être titulaire d'au moins d'un diplôme qui permet l'accès au grade de cadre 1ère catégorie de l'OMPIC.

Article 3 : Le dossier de candidature (en six exemplaires) doit comprendre les documents suivants :

- Une demande de candidature ;
- Curriculum Vitae (CV) précisant les compétences du candidat, parcours académique et professionnel, ainsi que les postes occupés ;

- Plan d'action et méthodologie de travail, proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir ;

Article 4 : Le candidat est tenu de déposer son dossier de candidature, (en six exemplaires) contre accusé de réception, au Service Ressources Humaines de l'OMPIC (R.S. 114 KM 9,5 Route de Nouasseur – Sidi Maârouf, Casablanca), au plus tard le **07 juillet 2021** à **16h00**.

Article 5 : Le descriptif lié à chaque poste de responsabilité sont annexés à la présente décision.

Article 6 : la date et le lieu des entretiens de sélection seront communiqués aux candidats présélectionnés, et publiés sur les sites www.emploi-public.ma et www.ompic.ma.

Article 7 : La liste des candidats présélectionnés pour passer l'entretien et la liste des candidats retenus seront publiées sur les sites www.emploi-public.ma et www.ompic.ma.

Casablanca, le 21 juin 2021
Le Directeur Général de l'OMPIC

Le Directeur Général de l'Office
Marocain de la Propriété
Industrielle et Commerciale
Signé: Abdelaziz BABQIQI

Identification du poste	Chef de Service Académie Marocaine de la Propriété Intellectuelle et Commerciale
<p>Missions et descriptions du poste</p>	<p>Ce service est investi de la conception et du développement de formations sur les aspects économiques, stratégiques, juridiques, managériaux et procéduraux de la propriété intellectuelle en général et de la propriété industrielle et commerciale en particulier. Il prend en charge des actions de formation en propriété intellectuelle et commerciale, aussi bien internes qu'externes, et ce, au niveau national, régional et international. Ainsi, il assure les principales activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception des modules de formation consacrés à la propriété intellectuelle et commerciale. - Gestion de l'AMAPIC (recrutement des formateurs, inscriptions des participants, suivi des plans de formation, reporting, ...). - Contribution à la diffusion de la culture propriété intellectuelle auprès des acteurs et opérateurs concernés. - Développement des programmes de coopération et de partenariat avec les académies étrangères opérant dans le domaine de la propriété intellectuelle et commerciale. <p>Collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux de l'OMPIC afin de développer les compétences des acteurs de la recherche et de l'innovation, des entreprises et des praticiens en matière de propriété intellectuelle et commerciale.</p>
<p>Compétences et Conditions requises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etre classé au grade de cadre 2ème catégorie, avec une expérience d'au moins 3 ans dans cette catégorie, ou 5 ans dans l'OMPIC ; - Et être titulaire d'au moins d'un diplôme qui permet l'accès au grade de cadre 1ère catégorie de l'OMPIC..
<p>Rattachement hiérarchique</p>	<p>Direction Générale</p>

